

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 28

Le 24 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 18 octobre 2023      Publication de la convocation le : 19 octobre 2023

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCULLER, M. Jean-Jacques COLIN, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Étaient absents :

M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Didier LOAS  
M. Thierry MARTIN  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 27 OCT. 2023

**Délibération n° 2023-128 : Subvention au club de volley dans le cadre du dispositif Amzer Vak**

**Rapporteur** : M. Didier LOAS

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La Commune a renouvelé l'opération Amzer Vak pour l'été 2023 et a prévu un budget de 3 200 € à ce titre dans le cadre des subventions 2023.

L'association de Volley Ball a proposé une animation dans le cadre de ce dispositif et demande une subvention de 111 €.

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 septembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider le versement d'une subvention de 111 € à l'association de Volley Ball au titre du dispositif Amzer Vak ;
- autoriser le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

